



Assemblée générale du 6 décembre 2017
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2017/033 :

Conventions de mise en œuvre du Programme Atouts Numériques sur les territoires de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

Description succincte du projet :

le Programme Atouts Numériques vise à informer et sensibiliser les TPE dans les usages du numérique et à les accompagner collectivement et individuellement dans leurs projets numériques. Ce programme est mis en œuvre sur le terrain par des relais locaux, notamment par les CCI ayant souhaité se porter candidates à son déploiement. Déployé depuis juillet 2015 dans les huit départements de l'ancienne région Rhône-Alpes, ce dispositif est désormais proposé dans les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme grâce au soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les 4 CCI territoriales concernées ont souhaité se porter candidates à son déploiement et la CCI de région a porté cette candidature collective, qui a été retenue. Des conventions de mise en œuvre opérationnelle du programme seront ainsi signées entre l'ENE, la CCI de région et chaque CCI territoriale concernée.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	108
Présents :	63	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 12 décembre 2017, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND



Assemblée générale du 6 décembre 2017
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2017/034 :

Etude du tissu d'entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes – 2017/2018

Description succincte du projet :

Etude en partenariat INSEE/CCIR visant à fournir une vision précise du tissu productif, en fonction des catégories d'entreprises selon les catégories de la loi de modernisation de l'économie : micro-entreprises, PME, ETI et grands groupes.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	108
Présents :	63	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 12 décembre 2017, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND



Assemblée générale du 6 décembre 2017
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2017/035 :

Convention Transentreprise : Adhésion de la CCI d'Ajaccio et de la Corse de Sud

Description succincte du projet :

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes est propriétaire du concept, de la marque, du nom de domaine et des outils développés dans le cadre de Transentreprise. A ce titre, elle pilote le réseau interrégional et interconsulaire Transentreprise. Le présent engagement concerne la CCI d'Ajaccio et de la Corse du Sud qui exprimé son intention de rejoindre le réseau.

La convention proposée définit les conditions dans lesquelles la CCI d'Ajaccio et de la Corse de Sud sera autorisée à utiliser les outils du dispositif : marque, éléments distinctifs du dispositif, application informatique de gestion de base de données, site internet, web services et d'autres outils et supports (guides, dépliants, affichettes...).

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	108
Présents :	63	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 12 décembre 2017, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND



Assemblée générale du 6 décembre 2017
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2017/036 :

Convention Transentreprise : Adhésion de la CMA Haute-Marne

Description succincte du projet :

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes est propriétaire du concept, de la marque, du nom de domaine et des outils développés dans le cadre de Transentreprise. A ce titre, elle pilote le réseau interrégional et interconsulaire Transentreprise. Le présent engagement concerne la CMA Haute-Marne qui exprimé par courrier son intention de rejoindre le réseau.

La convention proposée définit les conditions dans lesquelles la CMA de Haute-Marne sera autorisée à utiliser les outils du dispositif : marque, éléments distinctifs du dispositif, application informatique de gestion de base de données, site internet, web services et d'autres outils et supports (guides, dépliants, affichettes...).

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	108
Présents :	63	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 12 décembre 2017, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND